



Repartition des charges de mise au norme de chambre RDc immeuble

Par **paquier**, le **24/10/2016** à **13:03**

Bonjour

Je reside dans un immeuble de 5 montees a 5 etages avec des chambres privatives au rdc de chaque montee desservies par un couloir commun.

A l origine ces chambre d acces independant etaient pour chacune relie a un appart en etage en tant que chambre de service.

Il se trouve que certzins coproprietzkre ont vendu aussi certaines de ces chambres en lot separees a des gens exterieurs a l immeuble. Il n y a pas eu d autorisation officielle en assemblee et la regie il y a 20 ans a laisse faire . Certaines ne sont pas aux normes electrique vmc..qui doit prendre en charge les travaux de mise en conformite seulement les promritaires de chambres ou tous les coproprietaires de l immeuble sachant que le probleme resulte d une non decision de l assemblee de poursuivre les proprietaires negligent sachant que les travaux vmc anti odeur passera dans le couloir qui dessert les chambres et gaines de l immeuble pour extraction en toiture. Merci de votre precieux conseil.